

**Comité organisateur des Instituts Saint-Luc à Saint-Gilles
Rue d'Irlande 57 – 1060 Bruxelles**

Conseil d'Entreprise

Procès-verbal de la réunion n°240 du mardi 8 octobre 2019

Pour la Délégation de l'Employeur (DE)

Présents : M. M. Streker (Président)
M. D. Jamsin
Mme L. Rassel
Experte invitée : Mme A. Arpigny
Excusé : M. J.-Ch. Hock

Pour la Délégation du Personnel (DP)

Présents : MM. P. Antoine, A. Van Caulaert
Mme K. Josse
Excusé : MM. C. Hervieu, E. Blondiau, E. Angenot

1. Approbation du PV n° 239 du mardi 21 mai 2019

Au point 4. « Projet de modification 2 du RT », MM. D. Jamsin et P. Antoine informent le CE que si la rédaction de ce point du PV reflète bien la teneur de ce qui avait été communiqué à l'époque en séance, il faudra cependant apporter quelques nouveaux correctifs au rédactionnel proposé par M. D. Jamsin pour le point 4.2.3 c (partie spécifique au Secondaire) à ajouter au RT.

Depuis cette réunion de mai 2019, il est en effet apparu que, dans le cadre du « travail collaboratif des enseignants », la définition de « services à l'école » ne reposait que sur la seule interprétation du Segec. Depuis lors, la portée de la notion de « travail au bénéfice de l'école » a été fortement atténuée -entre autres- suite aux remarques des organisations syndicales.

Le secrétaire propose de rajouter en fin de ce point du PV n°239 un « nota bene » indiquant la nécessaire modification encore à apporter à ce projet d'article devant être intégré au RT.

Au point 6. « Actualités diverses », concernant la « Centralisation des circulaires et recommandation du DPO », M. M. Streker et Mme L. Rassel demandent qu'un correctif soit apporté au genre du nouveau DPO, le prénom de Rosario (Debilio) se rapportant cette fois à un homme...

Moyennant ces remarques, le PV est approuvé.

2. Approbation de l'ordre du jour

En actualités diverses

- État des lieux du contrat « Sun for Schools » pour le bâtiment « Morichar »
- Calendrier de la prochaine réunion
- Remise par le Président des fiches de recettes et dépenses de juillet, août et septembre

Vu la présence de Mme A. Arpigny, et afin de la libérer après ses interventions, il est convenu d'inverser l'examen des points 3 et 4 de l'ordre du jour et d'y intercaler le point d'actualités diverses « État des lieux du contrat *Sun for Schools* ».

3. Élections sociales 2020 (procédure et calendrier)

Pour préparer au mieux la procédure, Mme A. Arpigny indique qu'elle disposera tout prochainement d'une formation auprès du CPER.

Elle communique au secrétaire le tableau Excel simplifié qu'elle a rédigé. Il confirme le calendrier détaillé communiqué par le Président et le secrétaire aux mandataires, avec (s'ils correspondent avec des dates potentielles d'échéances importantes) en « grisé » les samedis et dimanches et jours de congés légaux, et en vert les périodes de vacances, ou de non-fonctionnement de certains de nos Instituts.

Il est à noter que lorsqu'une date du calendrier électoral correspond à un dimanche, un samedi, ou un jour normal d'inactivité dans l'entreprise, il faudra procéder à l'opération au plus tard à la veille de ce dimanche ou samedi, ou de ce jour habituel d'inactivité.

Pour l'essentiel de l'échéancier, une série de codifications sont à retenir en « légende » :

X = jour de l'affichage de l'avis concernant les élections (et leurs dates)

Y (ou X+90) = jour(s) des élections

X-60 = première communication écrite de l'employeur (du 13/12/2019 au 26/12/2019)

Au plus proche, cette première communication concernera :

- la nature, les domaines et le degré d'autonomie du /des sièges vis-à-vis de l'entité juridique
- le nombre de membres du personnel, par catégorie, occupés dans l'entreprise à ce moment (1^{er} décompte)
- les fonctions du personnel de direction, leur dénomination et leur contenu ; la liste des personnes exerçant ces fonctions
- les fonctions de cadres éventuels et les personnes exerçant ces fonctions
- la date d'affichage de l'avis annonçant les élections et la date envisagée pour les élections

X+35 = dépôt de liste des candidats

Pour rappel: 6 mandataires effectifs doivent être élus (5 + 1 mandat ouvrier); s'il n'y a qu'un candidat pour le mandat d'ouvrier, la procédure s'arrête pour ce mandat et le (la) candidat.e est élu.e d'office.

Au regard des éphémérides de chaque institut, et à l'instar de ce qui avait été décidé aux élections sociales précédentes pour permettre à un maximum de membres du personnel de voter, le CE se prononce pour les 2 dates suivantes : - **le jeudi 14 mai de 14h30 à 18h30**

- **le mardi 19 mai de 10h à 14h** (encore à confirmer)

NB : En fonction de ces dates proposées, la première communication écrite des employeurs (X-60, voir supra) devrait se faire le 16/12/2019.

Des infos suivront lors des prochains CE, au fur et à mesure des échéances les plus proches.

Actualités diverses A) : État des lieux du contrat « Sun for Schools » pour le bâtiment « Morichar »

Profitant de la présence de Mme A. Arpigny, la DP demande si le contrat « Sun for Schools » (pour le photovoltaïque sur le toit du bâtiment Morichar) nous met à l'abri d'un renversement de tendance tel qu'il a été vécu en Wallonie il y a quelques années.

Mme A. Arpigny rappelle que nous bénéficions gratuitement du placement des panneaux solaires, que cette installation - voulue par la direction et le P.O. - est basée sur un financement à 100 % par l'association « Sun for Schools » grâce à la coopérative locale de financement et à une plate-forme de « crowdfunding ». Cette opération permettra de récupérer le 1/3 de notre consommation d'électricité. (Pour le détail, voir le PV du CE n°234 du mardi 2 octobre 2018)

À ce titre, nous disposons de 10 petits compteurs dits « familiaux ».

Nous verrons déjà à moyen terme les bénéfices de l'opération.
Dans les 10 ans, ils nous revendront les panneaux de cellules photovoltaïques.

4. Chiffres de la rentrée dans les différents instituts (1ères tendances)

Secondaire

M. D. Jamsin y fait état d'un chiffre global de 677 élèves (3 de plus que l'an passé aux mêmes dates, mais 30 de plus qu'en 2017-2018). On peut y relever une moyenne de 18,9 élèves par classe.

Il y a une augmentation du NTPP, due à de moindres pertes d'élèves grâce à de meilleures réorientations entre le 1^{er} octobre 2018 et le 15 janvier 2019.
C'est grâce à l'accroissement de la population confirmée au comptage de janvier 2019 que l'équipe pédagogique se renforce d'onze nouveaux membres du personnel, soit l'équivalent de 6 à 7 équivalents temps plein.

Suite à une question de M. P. Antoine concernant le nombre de demi-jours jours d'absences faisant perdre la qualité d'élève régulier, M.D. Jamsin rappelle que l'ancien système (limitant à 21 demies journées d'absence sous peine d'être rayé) était difficile à gérer car trop « mécanique » et pouvait engendrer trop de procédures de recours. À partir de 2019-2020, la décision de récupération de la « régularité » restera gérée en interne et on pourra y mettre d'autres considérations que la seule notion d'assiduité.

Erg

Mme L. Rassel y relève un chiffre à peu près équivalent à l'an passé à la même date (environ 500 inscrits), mais il y a perte d'une unité d'encadrement suite au lissage sur 5 ans (il y aura perte de 2 unités d'encadrement sur les 5 prochaines années).

Des chiffres plus précis seront fournis à la prochaine séance du CE une fois les plans d'études rentrés.

ESA St-Luc

M. M. Streker transmet un document faisant état d'un chiffre stable oscillant autour de 724 étudiants.

Ici aussi il faut attendre que tous les plans d'études soient établis.

Il faut noter de bonnes inscriptions dans la nouvelle habilitation créée cette année en master : « Design d'innovation sociale » dont les étudiant.e.s viennent en majeure partie de baccalauréats internes. Pour rappel, ce cursus est co-organisé avec l'Ihecs.

5. Actualités diverses (suite)

B. Date de la prochaine réunion du CE

Le secrétaire fait part de son impossibilité d'assister au prochain CE prévu le mardi 12 novembre (en tant que co-organisateur, il participe à cette date à un voyage de l'option Publicité à Amsterdam). Si la date du CE est maintenue, il risque de ne pas y avoir le quorum requis et si personne ne prend le relais pour le secrétariat, il risque de n'y avoir aucun PV de cette réunion vu l'absence d'un secrétaire suppléant officiel.

En conséquence, il est décidé que **la prochaine réunion sera avancée d'une semaine et aura lieu le mardi 5 novembre** (voir *infra*).

C. Remise par M. M. Streker des fiches de dépenses et recettes de juillet, août et septembre 2019.

La prochaine réunion aura lieu **le mardi 5 novembre à 14h15** au local habituel.

Alain Van Caulaert
secrétaire du CE